

BE-A0523_722487_807211_FRE

Inventaire des archives du notaire Céleste
Roberti à Vaux-sous-Chèvremont, 1933-
1942



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 16 Minutes. 3 février 1933 - 27 octobre 1942.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Roberti Céleste (Vaux-sous-Chèvremont)

Période:

1933-1942

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.6919

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 2.05 m
- Dernière cote d'inventaire: 16.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Céleste Roberti à Vaux-sous-Chèvremont.

HISTORIQUE

Le notaire Roberti a exercé du 3 février 1933 au 27 octobre 1942 à Vaux-sous-Chèvremont.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Céleste Roberti ont été versées aux Archives de l'État à Liège par la notaire Françoise Fransolet à Vaux-sous-Chèvremont le 20 août 2020.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Céleste Roberti à Vaux-sous-Chèvremont.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 16 MINUTES. 3 FÉVRIER 1933 - 27 OCTOBRE 1942. 3 février 1933 - 27 décembre 1933 (n°1-94).	1 liasse
2	3 janvier 1934 - 30 décembre 1934 (n°95-271).	1 liasse
3	9 janvier 1935 - 7 août 1935 (n°1-150).	1 liasse
4	8 août 1935 - 31 décembre 1935 (n°151-268).	1 liasse
5	2 janvier 1936 - 30 juin 1936 (n°1-125).	1 liasse
6	1er juillet 1936 - 31 décembre 1936 (n°126-256).	1 liasse
7	12 janvier 1937- 15 juin 1937 (n°1-140).	1 liasse
8	15 juin 1937 - 30 décembre 1937 (n°141-280).	1 liasse
9	6 janvier 1938- 29 juin 1938 (n°1-150).	1 liasse
10	30 juin 1938 - 31 décembre 1938 (n°151-291).	1 liasse
11	1er janvier 1939 - 19 mai 1939 (n°1-125).	1 liasse
12	19 mai 1939 - 31 décembre 1939 (n°126-250).	1 liasse
13	3 janvier 1940 - 31 décembre 1940 (n°1-128).	1 liasse
14	3 janvier 1941 - 9 juillet 1941 (n°1-120).	1 liasse

- | | | |
|----|-------------------------------------------------|----------|
| 15 | 10 juillet 1941 - 27 décembre 1941 (n°121-234). | 1 liasse |
| 16 | 1er janvier 1942 - 27 octobre 1942 (n°1-128). | 1 liasse |